



**COMITÉ DE LIAISON POUR LE PROJET DE LIEU D'ENFOUISSEMENT
D'HÉBERTVILLE-STATION**

**Compte rendu de la réunion tenue
à la salle multifonctionnelle de l'Hôtel de Ville de Saint-Bruno**

Le 1^{er} février 2011

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. St-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3

Table des matières

1.	Mot d'accueil	1
2.	Adoption de l'ordre du jour.....	1
3.	Adoption du compte rendu de la rencontre précédente.....	3
4.	Actions de suivi	4
5.	Communication publique du Comité	7
8.	Présentation de RECYC-QUÉBEC	10
7.	Pause	16
8.	Analyse économique de la démarche de recherche d'une option d'élimination.....	17
9.	Calendrier des travaux à venir	21
10.	Varia.....	22
15.	Date de la prochaine rencontre.....	22
16.	Fin de la rencontre.....	22

Liste des annexes

- Annexe 1 Synthèse des actions de suivi
- Annexe 2 Liste des présences
- Annexe 3 Ordre du jour
- Annexe 4 Présentation de RECYC-QUÉBEC
- Annexe 5 Présentation de l'analyse économique de la démarche de recherche d'une option d'élimination
- Annexe 6 Appel d'offres émis en juin 2008 pour identifier un fournisseur de services pouvant assurer l'enfouissement des matières résiduelles

1. Mot d'accueil

M. Jean Filion accueille les participants à la rencontre. Il souligne que l'exercice d'introduction à la gestion des matières résiduelles dans la région se poursuivra au cours de la présente rencontre. Les éléments convenus seront abordés, soit les modalités de fonctionnement, puis une présentation par M. Mario Laquerre de l'état de la situation et du cadre de la gestion des matières résiduelles au Québec. Par la suite, l'analyse économique qui a supporté la démarche d'aménagement du lieu d'enfouissement technique à l'Ascension en 2008 sera présentée. M. Filion note que la rencontre se conclura par le choix des sujets abordés aux rencontres suivantes.

M. Filion invite les participants à se présenter brièvement dans le cadre d'un rapide tour de table. Aux participants habituels s'ajoutent M. Carl Gaudreault, directeur des finances de la RMR, M. Mario Laquerre, directeur de programmes chez RECYC-QUÉBEC ainsi que M. Léon Gagné, en remplacement de M. Gilles Fortin. La liste complète des présences est présentée en annexe 2.

M. Filion s'assure que tous ont bien reçu les documents envoyés par la RMR, soit l'ordre du jour ainsi que le compte rendu de la rencontre précédente. Tous les membres et observateurs confirment avoir reçu la documentation.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Filion soumet l'ordre du jour, présenté en annexe 3, aux participants. Il souligne que l'agenda proposé correspond à ce qui avait été discuté par les membres à la rencontre précédente.

Question / Commentaire	Réponse
Je propose de laisser le point varia ouvert.	Jean Filion (JF) : La proposition est adoptée.
J'ai un commentaire quant à l'ordre du jour : il a en effet été établi avec le consentement des membres. Je regrette toutefois que les études qui nous concernent, et qui portent sur le LET, ne nous aient toujours pas été présentées. J'aurais souhaité en prendre connaissance le plus tôt possible, notamment l'étude du 8 juillet et l'étude	JF : Nous notons cette préoccupation. Ce qui est prévu, c'est d'aborder ces études lors de la prochaine rencontre. Il faudra beaucoup de temps pour présenter et discuter de ces études. La prochaine rencontre aura lieu le 15 février prochain. Ces études sont : l'étude de localisation, l'étude technique de positionnement, l'étude de dispersion atmosphérique et

<p>sur l'impact visuel.</p> <p>Les conseils municipaux se prononceront et nous ne pourrons pas donner notre avis alors qu'il s'agit de notre principal mandat. Nous nous retrouvons à manquer le bateau.</p>	<p>l'étude d'intégration au paysage.</p> <p>Guy Ouellet (GO) : Le conseil d'administration avait statué de recevoir d'abord les études, puis de les présenter aux deux conseils municipaux et finalement au Comité. Les deux municipalités n'ont toujours pas eu de présentations. Ce qui a été convenu est de les présenter jeudi le 3 février 2011 à Hébertville-Station et quelques jours plus tard à Saint-Bruno. Le Comité pourra ensuite recevoir les études.</p>
<p>Il y a eu un changement? Aux assemblées publiques de la RMR, il est normalement énoncé que les études sont d'abord présentées au Comité puis aux conseils municipaux.</p>	<p>Lucien Boily (LB) : Nous nous sommes engagés à déposer les documents au Comité avant le dépôt public, mais après le dépôt aux conseils municipaux. Ce sont les premiers décideurs. Nous avons toujours maintenu cette position. Les études ne seront pas rendues publiques tant que le Comité ne les aura pas vues. Elles ne pourront être rendues publiques que le lendemain, soit le 16 février.</p>
<p>Lorsque le Comité recevra les études, les conseils municipaux se seront-ils déjà prononcés?</p>	<p>LB : Non, nous espérons qu'ils respecteront nos indications. Nous avons toujours tenu le même discours : nous avons un Comité de liaison, il faudra donc attendre avant de se prononcer.</p> <p>JF : Il faudra leur mentionner à nouveau. Le Comité souhaite prendre connaissance des études avant que des décisions ne soient prises.</p> <p>Suivi à faire</p>

ACTIONS DE SUIVI :

1. Rappeler aux conseils municipaux l'importance d'attendre que le Comité ait reçu et commenté les études avant de se prononcer.

3. Adoption du compte rendu de la rencontre précédente

M. Filion demande aux participants de partager leurs commentaires sur le compte rendu de la rencontre précédente, tenue le 13 janvier 2011. Il souligne qu'il s'agit d'un compte rendu exhaustif qui tente d'être le plus fidèle possible aux échanges entre les participants.

Question / Commentaire	Réponse
Il est indiqué que la rencontre a eu lieu à la salle multifonctionnelle de Saint-Bruno, alors qu'il s'agit plutôt de Hébertville-Station.	Suivi à faire
<p>En page 13, il est indiqué « Les Chinois importent déjà nos déchets, n'est-ce pas? »</p> <p>Il serait plus juste de dire qu'il s'agit de matières recyclables.</p>	Suivi à faire
En page 15, en réponse à la question portant sur la dissolution de RECYC-QUÉBEC, il faudrait faire une nuance. Une commission parlementaire aura lieu en février sur le projet de loi. Si le projet de loi est entériné, RECYC-QUÉBEC sera intégré au MDDEP.	Suivi à faire
	<p>GO : En page 19, M. Louis Ouellet nous a partagé son expérience en pensant probablement qu'il s'agissait d'une conversation privée. Je propose que nous lui demandions de valider sa section avant de publier le compte rendu.</p> <p>JF : Y a-t-il des objections à ce que l'on présente la partie du compte rendu où M. Ouellet intervient afin qu'il la valide?</p>
M. Ouellet pourra nous indiquer si le compte rendu est conforme à ce qu'il a dit, et non pas enlever des parties.	<p>GO : Nous l'en informerons.</p> <p>JF : Nous lui soumettrons d'abord par courtoisie, puis nous jugerons de la façon dont gérer les modifications s'il y a lieu.</p> <p>Suivi à faire</p>

En page 27, le commentaire en bas à gauche devrait être non nominatif.	Suivi à faire
En page 24, il faudrait préciser que le mandat mentionné était un mandat de construction.	Suivi à faire

ACTIONS DE SUIVI :

2. Intégrer les cinq demandes de corrections mentionnées au compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2011
3. Soumettre la partie du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2011 le concernant à M. Louis Ouellet et présenter aux membres ses commentaires lors de la rencontre du 15 février 2011

M. Filion aborde la méthodologie qui sera employée afin d'adopter les comptes rendus des rencontres précédentes. Il souhaite trouver une façon de procéder pour faciliter la diffusion des comptes rendus. Il propose au Comité que le document soit produit, puis soumis lors de la rencontre suivante. Les commentaires sont alors reçus et intégrés à la suite de la rencontre. La copie amendée est envoyée par courriel aux membres pour validation. Le compte rendu corrigé et validé est d'abord diffusé au conseil d'administration de la RMR puis sur son site internet.

La proposition est adoptée par le Comité.

4. Actions de suivi

M. Filion entame la validation des actions de suivi présenté en annexe 1 du compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2011.

La cinquième action de suivi, soit l'action de rendre rapidement disponibles les documents sur le site internet de la RMR, n'a pas encore été effectuée.

Question / Commentaire	Réponse
	GO : Les documents n'ont pas encore été déposés sur le site en raison de problèmes techniques rencontrés. Un onglet nommé « Recherche d'un nouveau LET » regroupera l'ensemble des travaux. Un fil de presse en première page annoncera aussi les événements les plus

	<p>récents.</p> <p>JF : Quand tout cela sera-t-il fonctionnel?</p> <p>GO : Le mandat a été donné en novembre, cela devrait être fonctionnel sous peu.</p>
--	---

La neuvième action de suivi, soit de rendre disponible le reportage portant sur les sept collectes au Japon, n'a pas encore été effectuée.

Question / Commentaire	Réponse
	<p>GO : J'ai contacté Radio-Canada. Comme le reportage ne se retrouve pas dans leurs archives, il leur est impossible de nous l'envoyer. Nous continuons les recherches.</p> <p>Nathalie Audet : J'ai la revue l'Actualité qui réfère à ce reportage. Je pourrai l'amener à la prochaine rencontre.</p> <p>Suivi à faire</p>

M. Filion demande à M. Ouellet de présenter les données du programme Jean Piles.

Question / Commentaire	Réponse
	<p>GO : Les résultats du programme Jean Piles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 343 000 piles par année scolaire - 686 000 piles depuis le démarrage du projet en 2008 - 17,6 tonnes détournées de l'enfouissement - 52 écoles participantes dans tout le Lac-Saint-Jean - Collaboration entière des deux commissions scolaires - 35 000 \$ remis aux écoles depuis le début du projet - 2009-2010 : 17 384 \$ pour les

	deux commissions scolaires qui redistribuent l'argent aux écoles participantes
--	--

M. Filion demande à M. Ouellet, tel qu'indiqué par la douzième action de suivi, de remettre aux membres l'appel d'offres émis en juin 2008 pour identifier un fournisseur de services pouvant assurer l'enfouissement des matières résiduelles. M. Ouellet en remet une copie à chacun des participants. Ce document se retrouve en annexe 6.

M. Filion souligne la présence de M. Gaudreault, en réponse à la treizième action de suivi. Il demande à M. Ouellet de le présenter.

Question / Commentaire	Réponse
	<p>GO : M. Gaudreault est un comptable externe du Comité, mais interne de la RMR.</p> <p>LB : Il était externe et vérificateur au moment où ces événements se déroulaient.</p>

En ce qui concerne la quatorzième action de suivi portant sur la présentation du site de Larouche aux membres du Comité, M. Ouellet fait circuler un document contenant les liens internet où sont présentés le Plan de gestion des matières résiduelles et les résultats des audiences publiques des copies en version papier des documents peuvent être disponibles sur demande.

M. Filion demande aux membres s'ils souhaitent, en fonction de la dix-septième action de suivi, convenir d'un moment pour la visite d'un LET. Il serait préférable que celle-ci ait lieu avant 16 h, soit avant la fermeture du site. Les membres s'entendent pour reporter cette activité au début du printemps.

Un carton devra être produit pour M. Denis Taillon.

ACTION DE SUIVI :

4. Présenter l'information contenue dans la revue l'Actualité à propos du reportage sur les collectes au Japon.
5. Produire un carton de présentation pour M. Denis Taillon.

Question / Commentaire	Réponse
Concernant l'information distribuée sur le site de Larouche, s'agit-il de la commission du BAPE tenue en 1996? Car il y a toute une histoire qui s'est déroulée depuis 1996.	GO : Oui, il s'agit de la Commission du BAPE tenue en 1996.

5. Communication publique du Comité

M. Fillion souligne qu'il faut discuter sur la possibilité d'élire un président du Comité. Deux personnes avaient été proposées et devaient répondre lors de la présente rencontre.

La représentante du CREDD confirme qu'il lui est impossible d'assumer ce rôle. Elle souligne qu'elle n'a pas non plus réussi à trouver une personne externe au Comité. La représentante de la SGE indique qu'il lui est aussi impossible de représenter le Comité devant les médias.

Question / Commentaire	Réponse
D'autres membres sont peut-être intéressés. Cela n'a pas été proposé.	<p>JF : Oui, cela a été proposé, mais personne ne s'est avancé à ce sujet. Y a-t-il de nouveaux volontaires?</p> <p>Le Comité s'est engagé à ce que le travail soit diffusé largement. Il faudrait donc trouver une façon de fonctionner.</p> <p>GO : Je propose la diffusion d'un communiqué de presse produit par <i>Transfert Environnement</i>. Il serait envoyé aux membres pour validation, avec un délai de 3 ou 4 jours pour qu'ils puissent faire parvenir leurs commentaires. Il serait par la suite diffusé. Les noms des membres seraient émis et les journalistes pourraient les contacter. Il serait libre à chacun de répondre ou non aux médias. Il s'agit d'une alternative entre ne rien faire et attendre qu'une personne se propose à la présidence.</p>

	<p>JF : Il s'agirait d'un communiqué neutre faisant état des travaux du Comité. Il pourrait vous être envoyé dès 2 février de façon à ce que vous fassiez parvenir vos commentaires d'ici le 4 février. Il pourrait être diffusé le 8 février. L'écriture serait neutre pour en faciliter l'adoption.</p> <p>Cela ne nécessiterait aucun répondant officiel, nous pourrions donner la liste des membres.</p> <p>Cédric Bourgeois (CB) : La version finale serait-elle envoyée aux membres avant d'être envoyée aux médias?</p> <p>JF : Oui.</p> <p>GO : Nous trouverons une façon de gérer tout cela avec les gens qui n'ont pas d'adresse courriel.</p>
Est-ce que tous les noms apparaîtront dans le communiqué?	GO : Oui, nous indiquerons les participants.
Que se passera-t-il ensuite?	GO : Nous référerons à l'adresse du site. Le communiqué sera signé par le consultant puisque la RMR est partie prenante.
Y aurait-il lieu d'inscrire plusieurs répondants? Par exemple, nous pourrions inscrire M. Boily en tant que représentant de la RMR, M. Morin en tant que représentant du comité d'opposition, etc.	GO : Tout est possible.
C'est particulier d'envoyer un communiqué de presse sans offrir aux médias un contact. M. Filion devrait avoir l'opportunité de répondre.	
A-t-on réellement besoin de diffuser un communiqué de presse à la suite de chaque rencontre? Tant que le Comité n'aura pas d'orientation claire, cela ne	GO : Le lendemain des rencontres, les journalistes appellent à la RMR. Lorsque les comptes rendus seront publics, ils feront leur propre interprétation si aucune

<p>mettra que de l'huile sur le feu.</p> <p>Je propose qu'on présente le Comité, puis qu'on convienne ensemble lorsqu'un réel besoin se présente.</p>	<p>communication n'est entreprise.</p> <p>Un communiqué de presse pourrait être publié pour relater le déroulement des trois premières rencontres, de façon à ce que le Comité gère l'information.</p>
<p>Plusieurs séances représentent en fait une mise à niveau quant à l'information disponible. Après 5 à 7 réunions, les gens seront plus à l'aise et se seront approprié le dossier.</p>	<p>JF : Il y a un besoin d'annoncer l'existence du Comité. Toutefois, avant d'annoncer des positions, il faut se donner des balises.</p> <p>Concernant le contenu, <i>Transfert Environnement</i> est en mauvaise posture, car son rôle est d'agir en tant qu'agent neutre. Il faut parler au nom du Comité. Les médias désirent obtenir l'information très rapidement, c'est très délicat.</p> <p>CB : La proposition est intéressante, mais le communiqué sera laconique. Quand le Comité se sentira compétent, il prendra confiance dans sa capacité de communiquer publiquement son cheminement. Il est pertinent de communiquer au public le fait que des gens s'assoient et réfléchissent ensemble à ce dossier. Les citoyens y seront intéressés.</p> <p>JF : La décision du comité est donc de publier un premier communiqué, sous la signature du Comité, pour se faire connaître et présenter les questions abordées. On le fait parvenir aux membres puis on le diffuse. Pour les communiqués portant sur le contenu, on laisse plus de temps aux membres pour apprivoiser le dossier.</p> <p>Suivi à faire</p>
<p>Je voudrais revenir sur la dix-huitième action de suivi, soit d'intégrer les cinq</p>	<p>LB : Nous avons amené ces recommandations à la RMR en plénier.</p>

<p>recommandations préalables au compte rendu. Je voudrais que nous les acheminions à la RMR. Je sais que cela a été fait, mais ce n'est pas indiqué. Je voulais que cela soit porteur.</p>	<p>Nous avons donné la responsabilité au comité technique de la RMR qui fera des recommandations à ce niveau le plus rapidement possible au conseil d'administration.</p> <p>JF : Il faudra donc apporter cette nuance au compte rendu.</p> <p>Suivi à faire</p>
---	---

<p>ACTION DE SUIVI :</p> <p>6. Proposer un communiqué de presse aux membres. Celui-ci sera produit par <i>Transfert Environnement</i> et présentera le Comité. Il sera acheminé aux membres pour validation avant d'être diffusé dans les médias. Tous les noms des membres y seront indiqués.</p> <p>7. Ajouter à la dix-huitième action de suivi de la rencontre du 13 janvier 2011 que les recommandations préalables doivent être acheminées à la RMR.</p>

8. Présentation de RECYC-QUÉBEC

M. Filion présente M. Mario Laquerre, directeur de programmes chez RECYC-QUÉBEC et professeur universitaire en gestion des matières résiduelles à l'Université de Sherbrooke et à l'Université du Québec à Chicoutimi. Il présentera au Comité la *Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, un état de la situation actuelle ainsi que le *Plan d'action 2010-2015*.

M. Laquerre se présente. Il souligne qu'il œuvre en gestion des matières résiduelles depuis 20 ans et qu'il a été impliqué dans ce dossier en tant que citoyen. Il a vécu à proximité de la carrière Miron à Montréal, un lieu d'enfouissement en zone urbaine. Il se présente en tant qu'intervenant neutre dans le présent dossier. Les propos qu'il tient sont les siens, et non ceux de RECYC-QUÉBEC. Sa présentation est en annexe 4.

Question / Commentaire	Réponse
------------------------	---------

<p>Que signifie 65 % des résidus pouvant être mis en valeur?</p>	<p>Mario Laquerre (ML) : C'était l'objectif fixé. La première politique de 1989 visait 50 % de réduction. Dans le secteur municipal, c'était environ 60 %. On a atteint 57 %, ce qui représente un immense bond. Les données sont assez précises.</p>
--	---

M. Laquerre souligne que dans le secteur municipal, on a atteint 36 % alors que l'objectif était de 60 %. Du côté des matières recyclables, les objectifs ont presque été atteints, alors que ce n'est pas du tout dans le cas des matières organiques. Il note que les secteurs des CRD et des ICI ont très bien atteint leurs objectifs. Selon M. Laquerre, il faudra responsabiliser les entreprises. Cela a été entamé avec les secteurs des huiles et des peintures. Il est prévu de faire de même avec d'autres secteurs. Les trois premiers secteurs sont l'électronique, les lampes au mercure et les piles domestiques. Deux autres secteurs seront ajoutés tous les deux ans. Il appartiendra aux entreprises de gérer les 20% de matières résiduelles restantes en dehors des matières organiques et recyclables.

M. Laquerre présente les dix stratégies de la nouvelle politique.

1. Respecter la hiérarchie des 3RV-E
Selon lui, trop peu d'efforts sont faits pour respecter cette hiérarchie.
2. Prévenir et réduire la production de matières résiduelles
Il note que la réduction devra être travaillée.
3. Décourager et contrôler l'élimination
Il souligne l'importance de faire en sorte que l'élimination ne devienne pas une option facile
4. Bannir l'enfouissement de la matière organique
Le papier et le carton, puis le bois seront les premières matières organiques à être bannies.
5. Responsabiliser les producteurs
6. Soutenir la planification et la performance régionales
Les PGMR des MRC doivent être revus pour mettre en œuvre cette stratégie.
7. Améliorer la performance des ICI et des CRD
M. Laquerre énonce que tous les agrégats sont déjà recyclés.
8. Choisir le système de collecte le plus performant
À ce propos, il croit qu'il faudra choisir entre la collecte et la consigne.
9. Connaître, informer, sensibiliser et éduquer
L'éducation, selon M. Laquerre, sera toujours primordiale dans ce domaine.
10. Rendre compte des résultats
Cela se fait déjà depuis 1994.

M. Laquerre présente les infrastructures québécoises de gestion des matières résiduelles. Il y a deux incinérateurs à Québec, deux incinérateurs de boues dans la région montréalaise et un incinérateur aux Iles-de-la-Madeleine.

Il y a 60 LET actuellement en fonction au Québec. Le nombre de dépôts en tranchées est passé de 328 à 203 entre 1998 et 2008 grâce à la venue du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR). Il faut maintenant une population de moins de 2 000 habitants située à plus de 100 kilomètres d'un LET pour y avoir droit. Il n'y a pas de nouveau dépôt de matériaux secs et leur nombre diminue très rapidement à mesure qu'ils se remplissent.

Question / Commentaire	Réponse
Quel sens est donné à la valorisation?	Les matières doivent être valorisées ou recyclées, mais pas enfouies. Ce n'est pas le fait de les passer à travers un centre de tri qui doit compter, mais bien de les récupérer et de les recycler.
Le nombre de dépôts en tranchées a diminué, mais celui des LET n'a pas diminué. Diminuera-t-il étant donné que le tonnage à enfouir diminuera?	Non. Le MDDEP craint une crise des déchets dans les régions. Ainsi, les demandes de création de LET sont acceptées plus facilement. Elles sont toutefois peu nombreuses, car il est difficile d'ouvrir un LET.
Y a-t-il des études sur la performance des LET? Comment peut-on déterminer à partir de quel tonnage il est justifié d'ouvrir un LET?	<p>Très peu d'études de ce type ont été réalisées, car cela dépend beaucoup des caractéristiques locales. On pourrait facilement dire que plus un LET est gros, moins il coûte cher.</p> <p>Toutefois, cela dépend de la capacité de payer des populations hôtes. Le coût d'opération est fixe. Un plus grand tonnage ne fera pas une très grande différence, car il en coûte toujours environ 100 \$ par tonne enfouie.</p> <p>Je tenterai de vous fournir les différents coûts d'enfouissement par tonne pour les LET du Québec.</p>

	<p>Suivi à faire</p>
<p>Quelle est la répartition entre les sites privés et les sites publics?</p>	<p>Je vous ferai parvenir le nombre exact.</p> <p>Suivi à faire</p> <p>Il y a très peu de sites privés et beaucoup de sites publics, mais les sites privés enfouissent près de 85 % des déchets au Québec. Ce sont des sites de très grande capacité, comme ceux gérés par BFI, Waste Management et RCI Environnement, par exemple.</p> <p>Toutefois, la plupart des sites sont publics. En région, il n'y a pas de profit à faire, car le tonnage n'est pas suffisant. Les entreprises veulent maximiser leur profit en enfouissant un maximum de matières. Évidemment comme le transport représente 80 % des coûts, importer des matières afin d'augmenter le tonnage n'est pas nécessairement rentable.</p>
<p>Quel est le tonnage par rapport au nombre d'installations?</p>	<p>Il ne s'agit pas d'une donnée publique en ce qui concerne les sites privés. Toutefois, nous pouvons supposer que le tonnage enfoui représente environ le tonnage permis par les certificats d'autorisation. Je vous fournirai ces données, si possible.</p> <p>Suivi à faire</p>
<p>Qu'advient-il si l'on dirige ce qui allait auparavant dans les dépôts de matériaux secs vers les incinérateurs?</p>	<p>De 1998 à 2008, nous avons enfoui la même quantité de matières d'année en année, mais nous avons beaucoup recyclé. Nous recyclons deux fois plus, mais nous consommons deux fois plus, ce qui fait en sorte que l'enfouissement ne diminue pas.</p>
<p>Qu'est-ce que le syndrome de Toronto?</p>	<p>Toronto a connu une grave crise de l'élimination lorsqu'un LET a fermé. La ville a dû exporter ses déchets aux États-Unis et investir en catastrophe dans les autres collectes.</p>

	Le MDDEP ne veut pas qu'une telle situation survienne au Québec. Il accepte donc projet par projet les LET.
Une des stratégies de la nouvelle politique est de soutenir la planification et la performance régionales. Comment expliquez-vous qu'on choisisse d'ouvrir un LET à 3,5 kilomètres d'un LET déjà existant, accessible à partir d'une route régionale? Est-ce envisageable?	<p>Oui et non.</p> <p>À première vue, non ce n'est pas envisageable. Ces deux sites ne sont toutefois pas dans la même MRC. Le problème n'est pas politique. Il n'y a aucune garantie que l'autre population, dans son PGMR, décide de ne plus recevoir des matières provenant de l'extérieur de sa région. Il s'agit d'un problème légal lié au PGMR.</p> <p>Il s'agit aussi d'un choix de type de développement. À Trois-Rivières, il y a deux sites pour des raisons stratégiques, alors que d'autres ont préféré centraliser en un seul site.</p> <p>Le choix est complexe. Il y a une série d'étapes à envisager avant de prendre une décision.</p>
En ce qui concerne les volumes enfouis, n'avez-vous aucune donnée sur la masse critique de matières afin de rendre un site sécuritaire? Certains disent que lorsque le volume est insuffisant, cela ne vaut pas la peine de capter les biogaz. Ces derniers s'échappent ou sont simplement brûlés à la torchère.	<p>Une partie de la réponse est plus proche du design du site que de sa capacité. Une grande quantité de matières sur un très grand site produit très peu de biogaz, car ce dernier est produit en condition d'anaérobie. Les petits sites peuvent être conformes même en recevant moins de 50 000 tonnes annuellement.</p> <p>Il y a une question d'élasticité du contribuable. S'il n'est prêt qu'à payer 20 \$ par tonne, ce ne sera pas possible, mais s'il est prêt à payer 2 000 \$ par tonne, il n'y aura pas de problème à rendre le site conforme.</p>
	JF : Y a-t-il d'autres questions?
Est-il possible de rendre disponible cette présentation?	<p>Suivi à faire</p> <p>Je rendrai aussi disponible la présentation que je remets aux étudiants universitaires.</p>

	Suivi à faire
<p>À la dernière rencontre, nous avons demandé où la collecte à trois voies avait lieu présentement au Québec.</p>	<p>Elle a été adoptée à différents endroits. La région de Victoriaville est très avancée depuis longtemps dans ce domaine. La MRC de Montcalm a adopté un système très peu coûteux. Sherbrooke et Saint-Hyacinthe ont aussi une collecte à trois voies.</p> <p>Mon exemple préféré est celui de Saint-Donat, dans les Laurentides, où le maire a pris le taureau par les cornes et a imposé à l'entrepreneur de réduire les déchets de 50 % sans quoi des pénalités lui seraient imposées.</p>
<p>Que pensez-vous de la « machine miracle » européenne qui fait disparaître les matières résiduelles?</p>	<p>Pour l'instant, ces technologies ne sont pas au point. Au Québec, aucune tentative d'usine de tri-compostage n'a encore été couronnée de succès.</p> <p>Il faut optimiser d'abord les collectes. En dehors des centres urbains, il est facile d'opter pour le compostage extérieur. La seule différence est le temps et le prix est bien moindre.</p>

ACTION DE SUIVI :

8. Fournir, dans la mesure du possible, la liste du prix à la tonne de l'enfouissement dans les différents LET du Québec.
9. Fournir la proportion de LET privés par rapport aux LET publics au Québec.
10. Fournir le tonnage enfoui annuellement par les différents LET du Québec, en fonction du tonnage permis par les certificats d'autorisation.
11. Rendre disponible une présentation supplémentaire de M. Laquerre sur la gestion des matières résiduelles.

M. Filion remercie M. Laquerre pour sa présentation et propose une courte pause avant de poursuivre la rencontre.

7. Pause

Avant de passer à la présentation de l'analyse économique de la démarche de recherche d'une option d'élimination, M. Filion souhaite revenir sur un sujet débattu plus tôt.

Question / Commentaire	Réponse
	<p>CB : Concernant les recommandations préalables discutées plus tôt, je comprends qu'elles se sont retrouvées directement à la RMR. Je croyais que ces recommandations devaient d'abord être discutées au Comité. Il faudrait établir clairement la façon dont est traité le dépôt de ce document.</p> <p>LB : Lors de la rencontre, M. Filion a demandé aux membres leur position par rapport à ces recommandations et aucun membre ne s'y est opposé.</p> <p>CB : En effet, les recommandations</p>

	<p>avaient été présentées très clairement par un membre, mais aucun écrit n'avait encore été soumis aux autres membres. La correction demandée ayant trait au dépôt de ce document à la RMR est une requête d'un seul membre. Est-ce aussi une requête du Comité? Le Comité devait prendre une décision une fois que le document avait été déposé par écrit.</p>
<p>Nous avons convenu d'en discuter plus tard au sein du Comité.</p>	<p>JF : Pour l'instant, nous pouvons conclure qu'il s'agit d'une requête d'un membre et non d'une demande du Comité.</p> <p>LB : À la RMR, nous n'avons pas nommé le membre responsable de cette intervention, nous avons seulement résumé le déroulement de la rencontre.</p> <p>CB : Le Comité est-il à l'aise avec cela? LB : Le Comité peut m'indiquer ce dont il accepte que je rende compte à la RMR avant que le compte rendu soit déposé.</p>

8. Analyse économique de la démarche de recherche d'une option d'élimination

M. Filion annonce la présentation de l'analyse économique. À la suite d'une demande émise lors de la dernière rencontre, un questionnement a été soulevé quant à cette analyse. M. Filion souligne que la présence d'un expert, M. Gaudreault, permettra de faire une mise au point précise sur le sujet.

La présentation de M. Gaudreault se retrouve en annexe 5.

M. Ouellet précise que lors de la dernière rencontre du Comité, il avait présenté certains chiffres visant à choisir entre le fait, en 2008, de construire un nouveau site ou d'aller à Larouche. La RMR a actualisé ces chiffres en fonction des chiffres réels des trois dernières années.

M. Gaudreault précise que sur la période de cinq ans dont il est question, trois ans sont

maintenant complétés ou budgétés.

Question / Commentaire	Réponse
En page 6, les revenus de 26,81 \$ sont-ils basés sur un enfouissement de 60 000 tonnes par les ICI?	Carl Gaudreault (CG) : Oui, c'est le revenu moyen des cinq années des ICI provenant de Lac-Saint-Jean-Est seulement divisé par 300 000 tonnes.
Puisqu'il s'agit d'un LET public, pourquoi perdrait-on ces revenus?	CB : Il faut revenir à la situation de l'Ascension par rapport au nouveau projet de Larouche.
<p>Entre Larouche et l'Ascension, il y a un différentiel de 26 \$ pour 300 000 tonnes sur 5 ans. Est-ce bien cela?</p> <p>En ramenant ce nombre en unités de tonnes, il y a un revenu de 26,81 \$ par tonne pour 300 000 tonnes sur 5 ans.</p>	CG : C'est une moyenne de 1,6 million pendant 5 ans.
<p>J'ai fait des calculs à l'aide des chiffres de la RMR. J'ai additionné l'immobilisation, les opérations et le coût d'enfouissement de 300 000 tonnes et je n'arrive pas aux mêmes résultats.</p> <p>L'immobilisation est de 14 590 000 \$. Les dépenses budgétaires et le plan d'opération représentent 2 323 000 \$ et l'opération de la RMR, 1 029 000 \$ par année. Le traitement des eaux n'est pas indiqué et il représente sûrement quelques millions.</p>	<p>CG : Le chiffre à l'extrême gauche, actualisé avec les intérêts, est en fait 13 millions.</p> <p>Le traitement des eaux est inclus dans l'immobilisation tout comme le réseau de captage.</p>
C'est très difficile de suivre cette conversation pour nous, car nous n'avons pas de document sous les yeux.	
À partir du budget, je vais calculer le coût par tonne. Le résultat est de plus de 100 \$ par tonne pour la RMR. En y ajoutant l'immobilisation et les opérations, on obtient 88 \$ par tonne, sans tous les autres détails. Il est donc impossible que le prix réel soit de 60 \$ par tonne.	<p>CG : Les équipements lourds ne sont pas comptés dans l'immobilisation puisqu'il s'agit d'une location et non pas d'un achat.</p> <p>LB : Il n'y a pas que le LET dans ce prix payé par porte, il y a aussi le remboursement de l'historique, le site de recyclage, les écocentres, les centres de</p>

	<p>transfert et le site de récupération des boues. Les chiffres sont vérifiés. S'ils n'étaient pas véridiques, les propriétaires du site de Larouche l'auraient annoncé sur la place publique. Il est normal qu'ils exigent 20 à 30 \$ de plus.</p> <p>À l'époque nous n'avions pas considéré les revenus. Aujourd'hui, nous savons ce qu'ils représentent.</p> <p>La décision prise en 2008 était basée sur une économie importante. De plus, nous ne comptons pas les coûts de transport que cela représentait.</p>
<p>Je ne suis pas d'accord avec ce que vous avancez. Sans même tenir compte des centres de transfert, des collectes, du traitement des boues et des écocentres, le résultat est supérieur à ce qu'offrait l'entreprise privée.</p>	<p>LB : Cela coûte présentement 180 \$ par porte. Vos chiffres atteignent 100 \$ sans même tenir compte du transport qui représente 40 % des frais totaux. Cela est impossible.</p> <p>JF : Le but de l'exercice était de comparer des choses comparables et de pouvoir en discuter. Compare-t-on les mêmes choses? À partir de ce qui a été présenté, est-il possible d'en arriver à un calcul qui a du sens?</p> <p>GO : La RMR va exister tout de même. Ce que nous disons, c'est que cette décision permet d'économiser 80 \$ par porte.</p> <p>JF : J'inviterais ce membre préoccupé à déposer ses calculs au Comité.</p>
<p>En tant que payeur, je remercie la RMR pour cette décision.</p>	
<p>En tout respect, je n'accuse personne de fraude, je parle des calculs que j'ai faits. Nous payons un montant considérable par porte.</p>	<p>CB : Je propose qu'un sous-comité soit créé pour que les gens intéressés puissent discuter de ces données. Il faut prendre le temps d'analyser ces chiffres et de s'intéresser à ce qu'ils incluent réellement. Il faut étudier la situation de</p>

	manière à trouver un terrain d'entente.
	JF : Comment l'idée du sous-comité est-elle reçue par les membres? GO : À la lumière des informations divulguées aujourd'hui, est-ce que cela sera constructif?
Pour ma part, je fais confiance à la RMR. Je ne veux pas de ce document, et je ne suis pas convaincu que les autres membres y sont intéressés non plus.	
Je fais confiance à ces chiffres comme la plupart des gens. Je pense que si ce membre à des choses à se faire expliquer, il devrait prendre rendez-vous avec le comptable.	
D'où proviennent ces chiffres?	
C'est la RMR qui me les a fait parvenir à la suite d'une question de ma part. Je leur avais demandé quelles sont les immobilisations nécessaires pour construire le LET en 5 ans ainsi que le budget de la RMR. Ce sont des calculs simples. Je suis sans doute le seul à ne pas comprendre. Sans accuser ni ne pas faire confiance à qui que ce soit, j'aimerais comprendre.	
Il faudrait faire le pont entre les documents techniques et les documents présentés ce soir, sans quoi un malaise demeurera.	
Y a-t-il d'autres personnes intéressées?	
Si ce membre veut aller à cette rencontre, il peut y aller.	JF : Nous nous entendons pour faire la jonction entre ces deux documents. Une rencontre entre la RMR et ce membre préoccupé aura lieu avant la prochaine rencontre du Comité afin d'en arriver à une compréhension commune. Suivi à faire.
En 1980, j'étais le seul à ne pas comprendre la décision concernant le site de l'Ascension. Je me suis aperçu cette	

année que je faisais bien de ne pas comprendre.	
---	--

ACTION DE SUIVI :

12. Tenir une rencontre avec le membre préoccupé par l'analyse économique de la RMR afin d'en arriver à une compréhension commune entre les deux parties et faire un retour au Comité sur le déroulement et les conclusions de cette rencontre.

M. Filion remercie M. Gaudreault pour sa présence.

9. Calendrier des travaux à venir

M. Filion souligne l'intérêt que les membres manifestent à l'égard des études qui seront présentées par la RMR aux municipalités. Selon les discussions, M. Filion note que la notion de LET, l'étude de localisation et les trois études réalisées par la firme d'ingénierie Génivar devraient faire partie du calendrier. Il souligne qu'aborder l'ensemble de ces points exige plus de temps qu'une rencontre régulière.

Question / Commentaire	Réponse
Il faudrait d'abord présenter ce qu'est un LET afin d'avoir une base avant d'entamer les différentes études.	GO : Si la rencontre débute à 14 h, nous pourrions aborder l'ensemble de ces points. Sinon, il faudra plus d'une rencontre.
Moi aussi, j'aimerais qu'on entre dans le vif du sujet.	
Est-il possible de commencer le matin plutôt que l'après-midi? Pouvons-nous envisager une rencontre de 9 h à 16 h?	JF : Nous serions d'accord pour une rencontre de 9 h 00 à 16 h 00 le 15 février.
Une nouvelle salle vient tout juste d'être inaugurée à Hébertville-Station, au Carré des loisirs. La rencontre pourra y être tenue.	Suivi à faire
Comment avez-vous su qu'il y a l'acceptabilité sociale au site de Larouche? En 1996, il y avait l'acceptabilité sociale pour les matières provenant du Saguenay avec toute une série de conditions.	Suivi à faire

Toutefois, nombre de ces conditions n'ont pas été respectées. Les gens ont réclamé des référendums qui n'ont finalement jamais eu lieu.	
Un vote portant sur l'acceptabilité sociale du projet a eu lieu et le résultat a été au-dessus de 90 %.	
Que dit le PGMR de Saguenay?	ML : Le site est conforme. Il s'agit d'un des derniers PGMR adoptés au Québec.
	ML : Il n'y a pas eu de demande d'interdiction d'enfouissement des matières de l'extérieur.

ACTION DE SUIVI :

13. Fournir l'adresse exacte de la salle du Carré des loisirs d'Hébertville-Station.
14. Éclaircir la tenue ou non d'un vote portant sur l'acceptabilité sociale du site de Larouche.

10. Varia

Aucun point n'est abordé dans la section varia.

15. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre se tiendra le 15 février de 9 h à 16 h, à la salle du Carré des loisirs d'Hébertville-Station

16. Fin de la rencontre

La rencontre se termine à 21 h 14.

Julie Malo-Sauvé, rapporteuse